

le droit de s'abstenir ; si le vote obligatoire existe, comme en Belgique, il oblige à la façon des lois pénales, et tout délinquant n'aurait qu'à subir la sanction prévue. Mais il advient fréquemment qu'un électeur, laissé à soi-même au point de vue strictement légal, se trouve lié par un commandement suprême de religion, de justice ou de charité, lorsque, par exemple, il est appelé à choisir entre deux candidats, l'un bon, l'autre mauvais, ou bien, lorsqu'une question grave devant faire l'objet d'une décision parlementaire, on prévoit déjà quelle sera l'attitude de chaque candidat, une fois élu. Dans ces circonstances, l'abstention efficace est considérée comme une faute grave. Que si l'on s'abstient en vertu d'une commune entente et qu'un mauvais candidat triomphe par ce procédé, chaque membre du groupe abstentionniste est efficacement responsable du résultat.

Si la nécessité du vote s'impose en de certaines circonstances, la nécessité du vote *conscientieux* s'impose toujours et ne souffre aucune exception. La conscience régit tous les actes du catholique et, à plus forte raison, les actes à répercussion sociale, comme l'élection aux charges politiques. Les bulletins de vote seront dépouillés une seconde fois au jour du jugement. Et ceux qui auront réussi à se façonner ici-bas deux consciences, l'une pour la vie publique et l'autre pour la vie privée, seront stupéfaits alors, de n'en plus rencontrer qu'une seule, et merveilleusement simple, érigée en témoin contre eux. On dit que ce dédoublement des consciences a lieu davantage au sein des démocraties encore jeunes, grisées par les conquêtes nouvelles, et insuffisamment averties de leurs devoirs et responsabilités. Mais comment expliquer que l'esprit chrétien et catholique ne fasse point contrepoids ? A la faveur de l'argent ou de l'esprit de parti, on verra, chez nous, sortir vainqueurs des urnes les noms de candidats tout à fait indignes des fonctions politiques, ou manifestement inférieurs à la tâche. Des électeurs canadiens-français et catholiques nous ont offert cet étonnant spectacle, en des circonscriptions où ils dominaient par le nombre et l'influence. Quand ce n'était pas le blanc métal ou l'aveugle partisannerie qui opérait au fond des boîtes à scrutin, c'était un sentiment de niaise pitié, invariablement formulé de la sorte : *Il faut donner une chance à un pauvre homme !* Et le *pauvre homme*, en l'espèce, c'est le cabaleur désarmé qui, à force de nullité, de bassesse, de trahison et de corruption, a fini par soulever contre lui l'opinion des gens respectables. Aux approches du scrutin, je conseillerais volontiers à ceux-ci de le ménager sur les hustings et dans leurs écrits, autrement, "Jean Baptiste" prendra fait et cause en sa faveur : *J'calcule qu'y faut pas l'écraser !* Est-ce un Breton têtue, ou un Normand batailleur qui se réveille alors au fond de la vieille âme populaire, en toute autre occasion si probe et si clairvoyante ?